



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 14 juin 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour maintenir le réseau actuel des offices de Poste lausannois »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatorze juin deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 14 juin 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore quantitativement et qualitativement le recensement de l'immeuble du Petit-Chêne 10 et des immeubles abritant d'autres établissements analogues, en collaboration avec les Autorités cantonales, afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peinture, boiseries) que leur mobilier. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatorze juin deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 14 juin 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatorze juin deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 14 juin 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi quatorze juin deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :